



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 14.02.2020

Numéro de publication: AB02-0000004687

Canton: VD

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Philip Morris Finance SA

Philip Morris Finance SA

CHE-105.511.521

Avenue de Rhodanie 50

1007 Lausanne

Permis de travail pour les jours fériés

art. 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 19-007005

N° d'établissement: 66062076

Pan d'entreprise: Activités financières et bancaires internes pour les entreprises du Groupe Philip Morris

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 1 H, 1 F

Validité: 01.01.2020 – 31.12.2022

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: VD

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).